



Commune de BERTRANGE

## AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que **la société KARP-KNEIP CONSTRUCTION s.a.** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque KOMATSU, du type PC55MR-5E0, n° de construction KMTPC259KSUF80145 à Bertrange.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 8 octobre 2025

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 8 octobre 2025.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 8 octobre 2025

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire